

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18541 - 72ÈME ANNÉE

Pas de remise en cause des politiques menées jusqu'à présent

La loi dite d'égalité réelle abandonne la jeunesse



Lors des manifestations contre le projet de loi travail, les jeunes étaient au premier rang, car ils sont menacés par la précarité à vie. La loi dite d'égalité réelle ne va pas les rassurer.

Lors de sa dernière conférence de presse, le Parti communiste réunionnais a évoqué la situation difficile des jeunes dans notre île. Maurice Gironcel a rappelé les données communiquées lors de la dernière commission sur la transparence des emplois aidés. 37.000 jeunes Réunionnais n'ont pas de diplôme, parmi eux, seulement 7.000 ont un emploi.



Mardi dernier, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture le projet de loi sur l'égalité réelle outre-mer. L'ambition initiale de ce texte était de fixer un cadre pour les 20 années à venir, avec comme objectif une convergence avec l'état de ce que sera la France dans 20 ans dans les domaines sociaux et économiques. Mercredi, le Parti communiste réunionnais a publié une déclaration donnant son point de vue sur le texte voté par les députés. Le PCR constate que le projet de loi n'atteindra pas ses objectifs, car il met de côté plusieurs points essentiels. Le premier est l'absence de bilan des politiques menées depuis 70 ans à La Réunion et outre-mer. En effet, La Réunion est un département depuis la loi du 19 mars 1946. L'article 1 de cette loi réglait la question de son statut, et l'article 2 indiquait quel était les conséquences de ce statut : l'application à La Réunion de toutes les lois existant en France à compter du 1er janvier 1947.

Triste bilan

Cet article 2 précise donc que l'égalité avec la France devait être effective à cette date. Force est de constater que quand le gouvernement propose une loi dite d'égalité réelle, cela part du constat que cette égalité n'existe pas encore 70 ans plus tard. D'ailleurs, le contenu des mesures votées mardi inclut notamment l'extension à La Réunion de droits qui existent déjà en France, mais qui ne sont pas appliqués dans notre île.

Il est certain que l'application de l'article 2 de la loi du 19 mars 1946 aurait considérablement changé la situation. Ce refus de respecter la loi, venant des gouvernements qui

se sont succédé à Paris, n'est pas étranger à la crise que subit notre île depuis des décennies. Elle se traduit en particulier par un chômage de masse, avec plus de 180.000 personnes inscrites à Pôle emploi au mois d'août. Les jeunes sont particulièrement touchés.

La jeunesse oubliée

Au cours de sa dernière conférence de presse mercredi, le PCR a donné un coup de projecteur sur la situation des jeunes non-diplômés. Ils sont 37.000 à La Réunion, selon les chiffres de la dernière commission sur la transparence des emplois ai-

dés. Parmi eux, seulement 7.000 ont un travail, la plupart du temps précaire. Sur les 30.000 privés d'emploi, la moitié est totalement abandonnée. L'administration ne sait pas où ils sont. Cette situation ne va pas s'améliorer avec l'arrivée en fin de contrat des premiers bénéficiaires des emplois d'avenir. Ils sont près de 1.500 jeunes à se retrouver sans solution cette année après avoir travaillé trois ans.

Quelle cohésion sociale à La Réunion ?

Ces faits très graves font partie du bilan de ces 70 dernières années. L'abandon de la jeunesse est une conséquence des politiques menées jusqu'à présent. Or le projet de loi dite d'égalité réelle ne remet pas en cause ces politiques. Il propose de continuer sur la même ligne. Il apparaît pourtant évident qu'une remise à plat est nécessaire pour imaginer des solutions de rupture. Faute d'une nouvelle politique, la jeunesse sera encore plus abandonnée, ce qui menace de fragiliser encore plus la cohésion de la société réunionnaise.

M.M.

La culture à l'honneur

17 octobre : journée mondiale du refus de la misère

ATD Quart monde présente le thème de l'édition 2016 de la Journée mondiale du refus de la misère.

Cette année, la journée mondiale du refus de la misère met la culture à l'honneur : celle des musées comme celle des maisons, celle du théâtre classique comme celle de l'histoire familiale et populaire. Parce que l'accès au Beau, à la pratique artistique et à toutes formes d'expressions sont fondamentales pour permettre la rencontre et le partage dans la réciprocité entre personnes de différents milieux. Il s'agit bien d'une culture libératrice qui permet à ceux que l'on enferme derrière des préjugés, de valoriser leur identité pour pouvoir prendre leur destin en main, d'exprimer haut et fort la résistance des leurs. Un droit qui suppose d'avoir les moyens de l'expression culturelle collective et de la vie associative.

Édito

Comment la France a-t-elle pu enfanter des gouvernements si peu respectueux des autres ?

En 1663, les premiers habitants arrivent à La Réunion, une île perdue dans l'Océan Indien. Pour ses besoins, la France mettra en valeur le territoire et installera le régime de l'esclavage. Dans ce creuset inhumain, il s'en est suivi la naissance d'un peuple avec une langue, une culture, une économie. En 1963, 300 ans plus tard, toujours pour ses besoins, la France capture des enfants issus de cette île et les embarque par avion, officiellement dans le but de repeupler plusieurs zones rurales. On verra plus tard que c'est aussi la solution imaginée pour répondre à la croissance démographique de La Réunion.

Dans les 2 cas, il s'agit de la politique de la France. Les 3 siècles qui séparent les 2 périodes n'ont pas été suffisants pour modifier l'état d'esprit exécrationnel des gouvernements à Paris. La Ve République débute mal. Les personnes déracinées, coupées de leur famille, vont subir des traumatismes. Certaines d'entre elles vont vivre des sévices et subir des actes répréhensibles. Nous connaissons le combat mené par certaines victimes pour faire condamner la France et réparer une injustice.

Pour avoir organisé l'esclavage, la France a été accusée et confondue de crime contre l'humanité, un acte imprescriptible. Pour avoir organisé l'exode massif des enfants Réunionnais, connaîtra-t-elle le même traitement ? Une commission temporaire d'information et de recherche histo-

que sur les Enfants de la Creuse a été installée pour faire la lumière sur cette page sombre de la France. Elle vient de rendre ses premiers résultats. Surprise : on dénombre beaucoup plus d'enfants qu'on avait prétendu. Parti d'un recensement de 1615 enfants, la commission propose aujourd'hui, 2150 enfants. Tout montre que le travail de décompte n'est pas terminé.

Mais une question demeure : comment ce pays, la France, a-t-il pu enfanter des gouvernements si peu respectueux des autres peuples ? Car cela continue : la Libye et la Syrie sont des preuves récentes. Avant, il y avait le Vietnam, l'Algérie, Madagascar.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Solidarité avec les défenseurs des ravines des Lataniers

Nouvelle mobilisation contre le projet de carrière à La Possession

Dimanche 16 octobre, l'association Les Lataniers-Nout kèr d'vi organise un pique-nique partagé à La Possession. C'est une nouvelle étape dans la mobilisation contre un projet de carrière situé à proximité des habitations et de plusieurs écoles.

A l'initiative de l'Association Les Lataniers-Nout kèr d'vi, un pique-nique partagé aura lieu dimanche prochain au parc Rosthonn (verger du futur cœur de ville), à la Possession.

Cette action fait suite à une forte mobilisation de cette association auprès de la population possessionnaise, pour une montée en puissance d'une mobilisation plus générale contre la carrière des Lataniers, visée par les carriers de la NRL.

ATR-FNAUT rappelle la forte mobilisation populaire avec Touch Pa

Nout Roche contre le projet de carrière à Bois-Blanc. « Il faut maintenant atteindre le même résultat pour la protection du cœur de ville de la Possession, pour lequel l'association des Lataniers a un projet alternatif, qu'elle présente actuellement en diaporama dans les quartiers de la ville », précise l'association, « nous en appelons ici à tous les porteurs de projets alternatifs pour La Réunion : soyez solidaires des Lataniers comme vous l'avez été de Bois-Blanc, ou mieux encore ! ».

D'où cet appel : « Venez avec nous et avec Les Lataniers au pique-nique

de dimanche ! C'est une première étape ; il y en aura d'autres, en particulier dans le Village des alternatives du 4 décembre prochain, à La Possession ».

Outre la mobilisation contre le projet de carrière dans la ravine des Lataniers, cette action permettra également de s'informer sur « ce qui se prépare dans les coulisses des administrations de nos "aménageurs" : les révisions de PLU, SCOT et autres documents légaux vont bon train en ce moment ».

Application de la mondialisation ultra-libérale dans l'agriculture

Agriculteur en France : moins de 354 euros par mois pour vivre

Pour un tiers des agriculteurs déclarant leur revenu réel, la somme de 354 euros est un maximum. Cette situation est dénoncée par la Confédération paysanne qui appelle le gouvernement à mettre fin à la suppression des quotas.

A lors que, selon les chiffres de la sécurité sociale agricole, un agriculteur français sur trois déclarant ses revenus réels a réussi à gagner moins de 354 euros par mois l'année dernière, le revenu de solidarité actif (RSA) était pourtant de 524 euros depuis septembre 2015 pour finalement atteindre 535 euros en septembre dernier.

« C'est ce qui reste à l'agriculteur pour vivre. S'il a des réserves, il va taper dans ces réserves et s'il n'a pas de réserves, il emprunte à sa

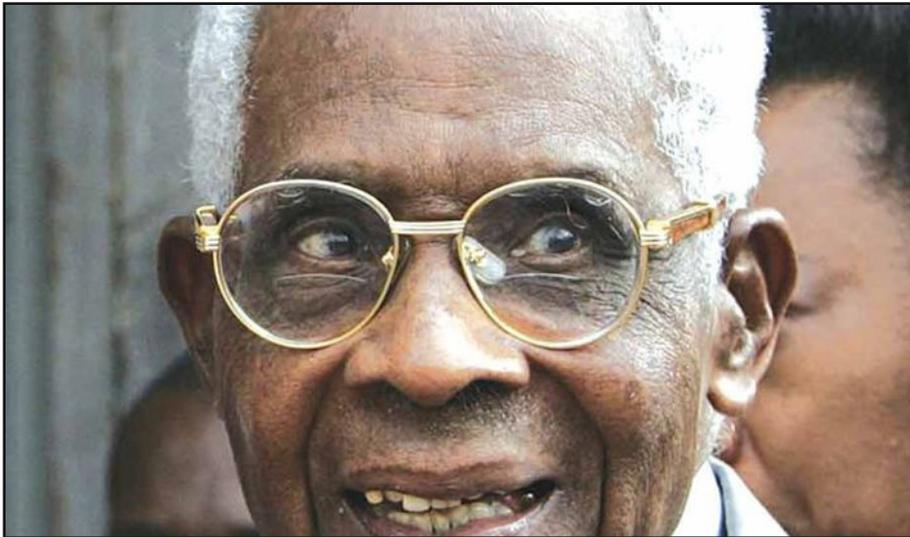
banque pour passer ce cap difficile. C'est le revenu moyen des agriculteurs l'an dernier, attention ! Et cette année, ça sera encore pire parce qu'on parle bien des chiffres des campagnes écoulées. La campagne 2016 n'étant pas finie, on aura des chiffres encore pires que ça », indique le président de la Coordination rurale nationale Bernard Lannes dans un entretien accordé à Sputnik, « Nous, la Coordination rurale, on a demandé que l'Etat injecte 500 euros par hectare sur toutes les

exploitations en grande difficulté juste pour leur permettre de relever la tête. Mais après, il faut que la France (mais surtout l'Europe) remettent de la régulation et ne nous laissent pas face au libre marché parce que nous avons des coûts de production beaucoup plus élevés que les autres pays »

Billet philosophique

“L’esprit des Lumières” dans la loi pour l’égalité réelle ?

Nous devons fortement réfléchir au sens de la loi pour l’égalité réelle dans les Outre-mer qui a été votée le 11 octobre dernier par les député-e-s à Paris avant de passer au sénat vers la mi-décembre prochain. En effet, cette loi prétend réaliser d’ici 20 ans dans ces pays le projet d’égalité déjà proclamé officiellement par la loi Vergès-Lépervanche-Césaire-Monnerville du 19 mars 1946 pour les « quatre vieilles colonies » mais qui n’est toujours pas appliqué depuis 70 ans. Qu’en est-il aujourd’hui et ousa nou sava dans les deux décennies à venir avec cette nouvelle loi ?



Aimé Césaire.

La dernière édition de la Bibliothèque Médicis sur LCP (La Chaîne Publique) a été consacrée il y a quelques jours à des écrivains ayant consacré des livres à la résistance française anti-nazie et à la répression des communistes lors de la Seconde guerre mondiale : Yannick Grannec, auteure du livre “Le bal mécanique”, Romain Slocombe, auteur de “L’affaire Léon Sadorski”, et Paul Greveillac, auteur du livre “Les âmes rouges”. Et Jean-Pierre Elkabach, animateur de cette émission télévisée, l’a conclue par cette remarque : « Dans la vie, pour préparer l’avenir, l’essentiel est de savoir résister et de combattre pour la liberté ».

Un combat soutenu par le célèbre chanteur français Jean Ferrat, notamment dans son magnifique chant “La Paix sur Terre”, où il dénonce « la course au néant » :
« Nous ne voulons plus de guerre
Nous ne voulons plus de sang
Halte aux armes nucléaires
Halte à la course au néant

Devant tous les peuples frères
Qui s’en porteront garants
Déclarons la paix sur terre
Unilatéralement ».

Et pour justifier ce combat pour la paix, Jean Ferrat fait référence aux valeurs cultivées par le peuple français face à toutes les formes d’oppressions et d’injustices, notamment pendant “le siècle des Lumières” :

« La force de la France c’est l’esprit des Lumières
Cette petite flamme au cœur du monde entier
Qui éclaire toujours les peuples en colère
En quête de justice et de la liberté ».

Quelques mesurette

Cet “esprit des Lumières” est-il inscrit dans la première version de la loi pour l’égalité réelle ? Et que signifie ce concept d’égalité qui figure

dans la devise de la République française ? Le 10 décembre 1948, les 58 États Membres qui constituaient alors l’Assemblée générale des Nations Unies, ont adopté la Déclaration universelle des droits de l’homme à Paris, qui déclare dans son article premier : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ». Et dans les 30 articles de ce texte fondamental, proclamé « comme l’idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations », est constamment rappelé le lien entre l’égalité et la liberté.

Dans ces conditions, l’application de l’égalité réelle dans les Outre-mer — cautionnée dans sa première version par une partie des parlementaires — ne peut pas être liée à l’intégration, à l’assimilation et à la soumission à la France par quelques mesurette socio-économiques positives qui ne remettent pas en cause le système néo-colonial en place depuis 70 ans. L’égalité réelle dans nos pays ne peut pas ne pas être liée à la liberté réelle des peuples dits ultra-marins, qui ont le droit d’être responsables de leur destin dans le cadre d’un partenariat équitable avec la France, l’Union européenne et les peuples frères de leur région en vue d’un co-développement solidaire.

Voilà les perspectives d’avenir que des élu-e-s assisté-e-s de luxe ont mises de côté à Paris ce 11 octobre. Pourtant, dès 1948, Aimé Césaire, le célèbre militant anticolonialiste martiniquais, avait dénoncé « l’assimilation » pratiquée par l’État français, « celle de la matraque et des gardes mobiles »...

Roger Orlu

Otè

Zot i koné arienk in n'afèr : an lav z'ot min !

Zot va dir amoin mi èm rabashé, mi èm répète toultan lo mèm z'afèr. Lé vré, mé kan i parl kann mi pans i fo kriyé ziskatan k' i déboush lo trou d'zorèy in pé. Ziskatan ké toulmoun i konpran ké lès kann dan la mor, sé rann la vi dir pou in bonpé d'moun. Sé kondane dixuit mil pèrsone a pèrd z'ot plas travaye. Sa sé pa la mant'ri ! Sa sé la vérité vré !

Pars si zot la bien ékout sak bann téréos la di. Zot la di si l'Etat i trouv pa ankor in paké d'milion pou grosi z'ot pla, zot i ashèt ar pa kann bann plantèr l'ané k'i vien. Zot la bien antann : zot i ashète ar pi kann bann plantèr. O fète ? zot i koné kosa nana dann kann zot ? Pa arienk do-sik mé in ta z'afèr galman k'i apèl sa ko-produi osinonsa sou-produi kann. Kaziman in matyèr promyèr paré pou lo dévlop lo péi, é la pa moin tousèl k'i pans konmsa.

Mé pou kosa o-zis la désid vann azot lo kann ? Sa in kou d'Virapoullé ankor épi la fédékane. Sa téi tonm l'ané 1969 kan la désid shanboul lo règloman, shanboul la rolasyon rant l'izinyé épi lo bann plantèr. Alor, dopi so tan-la, la pa fé in l'éfor-dizon la près pa invèsti pou mète kann an valèr san-pour-san.

Astèr ni oi lo rézilta ! Astèr ni oi kan désèrtin na poin ditou dann z'ot prozè lo dévlopman dirab kosa i fini par éspasé. Kosa i sava arivé a partir d'lané k'i vien ? Lo pli pir lé a krinn é tout bann résponsab-tout résponsab !- i koné arienk in n'afèr : an lav z'ot min !

Justin

« Moud mayi sé kriy voisin ! » - In kozman po la rout

Ala in kozman i pé pi antann, tro souvan koméla. Pou kosa ? Pars, zordi, na pi plantasyon mayi konm l'avé lontan. Antansyon nana ankor in pé isi La Rényon, mé pa bokou. Na poin lontan, moin la trouv in moun La Shaloup, la di amoin, son famiy nana touzour son minoteri-moulin mayi si zot i vé !- é na d'moun i sort silaos pou fé moud z'ot mayi La Shaloup... Solman, si mi anparl moud mayi, sé pa avèk in gran moulin, mé in pti moulin mayi. Si ou i moud, sé ké ou nana, ké ou i sort ramasé é ké ou la fine fé sèk. Donk sak la poin i vien shèrch in pé, a ashté, mé pli souvan a anprété... Sirtou dann tan mi anparl azot, demoun téi manz mayi, sansa ri-mayi mélanzé. Alé ! Ni arête-la pou l'instan é ni artrouv pli d'van sipétadyé.